

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 1 de 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

super coat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Vernis à base de silicone pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DETAX GmbH & Co. KG
Rue: Carl-Zeiss-Strasse
Lieu: D-76275 Ettlingen
Téléphone: +49 7243/510-0

e-mail: post@detax.de

Internet: www.detax.de
Service responsable: Emergency number:

+49 7243/510-0

This number is only obtainable during office hours (Monday - Thursday 8.00 a.m.

Téléfax: +49 7243/510-100

- 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)7243/510-0

"Ce numéro n'est valable que durant les horaires de bureau (lu - je de 8h00 à

17h00; ve de 8h00 à 16h00)"

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylène

méthylcyclohexane éthylbenzène triphenylphosphine

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 2 de 11

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie pour

l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Evacuation: voir paragraphe 13.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Polydiméthylsiloxane avec des groupes fonctionnels dans des solvants organiques.

Composants dangereux

Substance			Quantité
N° CE	Nº Index	N° REACH	
Classification selon règlement (CE)) nº 1272/2008 [CLP]	•	
xylène			30 - < 35 %
215-535-7	601-022-00-9		
Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute To	ox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H	. 1 315	
méthylcyclohexane			30 - < 35 %
203-624-3	601-018-00-7		
Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE H411	3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H2	225 H315 H336 H304	
éthylbenzène			5 - < 10 %
202-849-4	601-023-00-4		
Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT R	E 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H	304	
Triacétoxyméthylsilane			1 - < 5 %
224-221-9		01-2119962266-32	
Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Da	am. 1; H302 H314 H318 EUH014	•	
	N° CE Classification selon règlement (CE; xylène 215-535-7 Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tométhylcyclohexane 203-624-3 Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SEH411 éthylbenzène 202-849-4 Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT R Triacétoxyméthylsilane 224-221-9	N° CE Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] xylène 215-535-7 601-022-00-9 Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H méthylcyclohexane 203-624-3 601-018-00-7 Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H2 H411 éthylbenzène 202-849-4 Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H Triacétoxyméthylsilane	N° CE N° Index N° REACH Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] xylène 215-535-7 601-022-00-9 Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315 méthylcyclohexane 203-624-3 601-018-00-7 Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411 éthylbenzène 202-849-4 601-023-00-4 Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304 Triacétoxyméthylsilane 224-221-9 01-2119962266-32

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 3 de 11

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissures puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 4 de 11

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide pour revêtement des empreintes en silicone dans le domaine de l'audiologie. Destinée à du personnel qualifié.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
108-87-2	Méthylcyclohexane	400	1600		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 5 de 11

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les gants de protection doivent être en : FKM (caoutchouc fluoré)

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:

Couleur: transparent, bleu
Odeur: Xylène/ Acide acétique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle >99 °C DIN 51356

d'ébullition:

Point d'éclair: <1 °C DIN 51755

Combustion entretenue: Pas de combustion

auto-entretenue

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Limite inférieure d'explosivité: 1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 6,7 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 48 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,90 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 6 de 11

Viscosité dynamique: 100 mPa·s CP

(à 23 °C)

Densité de vapeur: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agents d'oxydation puissants. attaque les plastiques.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En ce qui concerne la proportion de silicone présente dans la substance : les mesures à des températures supérieures à env. 150 °C ont montré la séparation d'une infime quantité de formaldéhyde due à la décomposition oxydative.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (par inhalation aérosol) 3,846 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 7 de 11

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	>1700 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	GESTIS
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
108-87-2	méthylcyclohexane				
	par voie orale	DL50	> 3200 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	86000 mg/kg	Lapin	
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
4253-34-3	Triacétoxyméthylsilane				
	par voie orale	DL50	1600 mg/kg	Rat	OCDE 401

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (méthylcyclohexane)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 8 de 11

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	15,7 mg/l	96 h		GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	8,5 mg/l	48 h		GESTIS
108-87-2	méthylcyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	58,5 mg/l	96 h		GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,47 mg/l	48 h	Daphnia magna	ЕСОТОХ
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h		GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
108-87-2	méthylcyclohexane	3,88
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non classé comme substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1866

14.2. Nom d'expédition des Nations Résine en solution

unies:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	super coat	
Date d'impression: 11.05.2016	Code du produit: 622	Page 9 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Code de classement:F1Quantité limitée (LQ):5 L/ 30 kg

N° danger: 33
Code de restriction concernant les D/E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Matériau liquide inflammable

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 186614.2. Nom d'expédition des Nations
unies:Resin solution

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Marine pollutant:-Dispositions spéciales:-

Quantité limitée (LQ): 5 L/ 30 kg EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Flash point: -4°C c.c.

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:UN 186614.2. Nom d'expédition des NationsResin solution

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

 14.4. Groupe d'emballage:
 II

 Étiquettes:
 3

 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):
 1

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L/ 30 kg Passenger LQ: Y341

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 10 de 11

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 38,307 % (344,764 g/l) 2004/42/CE (COV): 38,307 % (344,764 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les

contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H314

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

super coat

Date d'impression: 11.05.2016 Code du produit: 622 Page 11 de 11

produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)